

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° DP08402025S0054

Commune de Bonnieux

date de dépôt: 10/10/2025

demandeur: DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
représentée par Timothée DUMORTIER  
pour : Changement de destination du local vers  
celui d'une habitation  
adresse terrain: 12 RUE DE LA REPUBLIQUE  
LE VILLAGE  
84480 Bonnieux

Affaire suivie par :  
Rachel Vilela

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE représentée  
par Timothée DUMORTIER  
PLACE VIALA  
84000 AVIGNON

Monsieur,

Conformément à l'article R 423.39 du code de l'urbanisme, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre demande de déclaration préalable référencée ci-dessus n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièces complémentaires. En conséquence, la demande de déclaration préalable a fait l'objet d'un rejet tacite valant classement « sans suite ».

J'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait, le

26 JAN. 2026

Le maire, Pascal RAGOT

Le Maire de Bonnieux  
M. Pascal RAGOT

